

| Coût total (en M€) | Indicateurs de réalisation | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|--------------------|---|---------|-----------------------|------------------------|
| 129 | Nombre de projets liés à la société de l'information | présage | 100 | 37 en 2000 -2006 |
| | Nombre de projets aidés pour des services et applications TIC pour le citoyen | présage | 20 | 12 en 2000 -2006 |

| Indicateurs de résultats | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|---|---------|-----------------------|---|
| Investissements dans le développement des TIC induit dans le cadre du programme | présage | 130 M€ en coût total | 96M€ 2000 -2006 |
| Population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande suite aux investissements de ce programme (indicateur 12) | présage | +4% | 96% de la population en 2006 ⁵² |
| Nombre de PME/TPE bénéficiaires d'actions collectives concernant les usages | présage | 10 000 | 10% des entreprises potentiellement bénéficiaires à partir du diagnostic AEC 2006 |
| Nombre de PME/TPE bénéficiaires d'actions collectives de filière | présage | 400 | 20% des entreprises de la filière (diagnostic AEC 2006) |
| Nombre de PME/TPE bénéficiaires de l'accès au haut débit | présage | 10 000 | Besoin estimé en connexion haut débit pour les PME 10000 (diagnostic AEC 2006) |

| Indicateurs d'impact | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|--|---------------|---|--|
| Écart de prix des offres de services résidentielles (rapport du plus cher sur le moins cher) | externe (AEC) | Offres de services concurrentielles sur l'ensemble du territoire. | Rapport de 1 à 2,5 selon les territoires en 2005 |
| Nombre d'emplois créés | présage | 650 emplois | 217 emplois créés sur 2000 - 2006 |

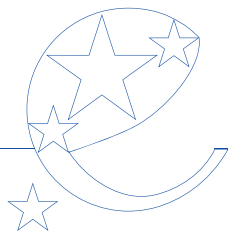
52. Source AEC 2006.

3. Axe 3 : Valoriser le potentiel énergétique et environnemental

Depuis l'élaboration concomitante du programme 2000-2006 des fonds européens et du contrat de plan État Région 2000-2006, et sous l'impulsion des orientations de la stratégie de Göteborg, les textes et plans applicables en matière d'environnement et de développement durable ont évolué fortement tant au niveau national (stratégies nationales du développement durable et de la biodiversité, charte de l'environnement, Plan Climat, disposition en faveur des certificats d'économie d'énergie), qu'au niveau régional (profil environnemental régional, plan régional qualité de l'air, Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats, pôles de compétitivité et d'excellence s'appuyant sur l'environnement). De plus la stratégie de Lisbonne actualisée priorise la lutte contre le changement climatique et la maîtrise énergétique.

Le diagnostic, établi à partir du Profil Environnemental Régional, met en évidence que l'Aquitaine se caractérise par la variété et la dimension de ses espaces et de ses paysages, son potentiel d'aménités et de qualité de vie, son lien originel avec l'eau, et son patrimoine

particulièrement riche. Mais il note également qu'une majeure partie du territoire de cette région, « favorisée par la nature », est soumise à des pressions d'extension de l'urbanisation, d'aménagement de corridors de transport, d'utilisation forte des milieux et



Chapitre 3 - Axes prioritaires



53. Monitoring and modelling initiative on the targets for renewable energy.

des ressources, et de pics saisonniers de fréquentation touristique.

La valorisation et la protection de l'environnement aquitain et la prévention des impacts des activités constituent donc à la fois une condition de préservation de son identité naturelle et culturelle, et une dimension nécessaire au maintien et au développement de son attractivité et de sa compétitivité.

Au-delà du diagnostic environnemental et de la mise en exergue de l'impact économique de la gestion des ressources sur le long terme, l'axe développement durable se doit de prendre en compte la dimension sociale : la valorisation de la ressource environnementale et son intégration comme élément fort de la compétitivité et de l'innovation doit donc s'accompagner d'une attention particulière en direction du renforcement du lien social et de la solidarité sur le long terme.

À ce titre, seront pris en compte dans les objectifs stratégiques et les principaux domaines d'intervention :

- la question de la gouvernance et l'applicabilité dans tous les territoires des thématiques proposées,
- la recherche de concrétisation des gisements d'emploi potentiels,
- l'impact des questions de santé publique dans les différents domaines d'intervention,
- une intervention spécifique sur les quartiers sensibles.

Il convient de souligner de plus qu'au-delà de l'axe 3, l'impact environnemental et de développement durable du programme opérationnel reposera sur un dispositif d'éco-conditionnalité de l'aide apportée. Celui-ci se fondera sur le respect d'un certain nombre de critères extraréglementaires, concernant notamment la performance énergétique et la ressource en eau (cf. Chapitre 2 paragraphe 5.1).

La stratégie de développement durable du territoire aquitain est déclinée en 2 objectifs:

- Relever le défi climatique et énergétique
- Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine

Objectif 3.1 : Relever le défi climatique et énergétique

Les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre nationales sont les secteurs des transports et du résidentiel/tertiaire : en Aquitaine, la part du résidentiel est particulièrement significative compte tenu de sa dispersion et de son accroissement ; et la part liée au secteur des transports est de 30% supérieure à la moyenne nationale (39% contre 31%).

Un Aquitain sur deux du secteur privé exerce une activité directement en prise avec le climat. La hausse moyenne des températures constatées au XX^e siècle en Aquitaine est la plus importante du territoire français. Des espaces littoraux emblématiques apparaissent menacés, tout comme certaines espèces.

La lutte contre cette menace climatique s'avère facteur de compétitivité : 20% du PNB est aujourd'hui menacé par ce phénomène. La capacité à développer des infrastructures faiblement génératrices d'émissions de gaz à effet de serre et des produits éco-conçus représentera un atout concurrentiel des territoires. L'émergence de capacités de maîtrise de la consommation énergétique et de production locale d'énergies renouvelables se révélera synonyme de limitation d'utilisation des énergies fossiles, de sécurité énergétique et d'expertises scientifiques et économiques.

Une étude récemment publiée par le MITRE⁵³ chiffre entre 160 000 et 230 000, les emplois créés par ces filières en France entre 2000 et 2010 ; plus des 3/4 concerneront la valorisation de la biomasse agricole ou forestière, domaines dans lesquels l'Aquitaine possède de nombreux atouts.

Comme le souligne le diagnostic général, les transports sont l'un des secteurs les plus contributeurs en terme d'effet de serre et en plus forte croissance. Leur part dans la consommation d'énergie en Aquitaine s'élève à 39%, contre 30% pour la moyenne nationale. La faible densité de la population et l'étalement urbain induisent des besoins accrus de mobilité, souvent satisfaits par l'automobile. Un accroissement du trafic, déjà très important sur le corridor Nord-Sud atlantique, notamment pour les flux transpyrénaïques, doit se traduire autant que possible par le recours aux modes non routiers, et en particulier le ferroviaire et le maritime.

RFF a lancé une étude de mise en service d'une autoroute ferroviaire entre l'Espagne et la France par le corridor atlantique, « Atlantique éco-fret », entre Lille, la région Parisienne, Bayonne et Vitoria. Elle montre qu'un réel potentiel existe, sous réserves de la mise au gabarit de l'axe ferroviaire, notamment des tunnels, d'un cadencement du service et d'une tarification attractive. Bayonne Mouguerre pourrait accueillir la première plate-forme Sud de l'autoroute ferroviaire.

Ce projet doit permettre le report modal de la route vers le fer. Il doit se traduire par la mise au gabarit de la ligne ferroviaire existante à partir de la frontière espagnole. Le coût total en région devrait être supérieur à 50 M€ et justifier la mise en œuvre de la procédure applicable aux grands projets.

3.1.1. Description de l'objectif

Le programme européen 2007-2013 constitue une opportunité significative d'unir les initiatives et les partenariats pour relever le défi climatique et énergétique auquel l'Aquitaine doit faire face ; ce plan mobilisateur, s'inscrivant dans la définition d'un nouveau paysage énergétique, est axé notamment autour d'un programme d'efficacité énergétique, et de soutien au développement des énergies renouvelables (biomasse et solaire principalement), et d'un programme régional sur la réduction d'impacts, le développement des éco-activités et la promotion du concept de « bâtiment durable », ouvrant ainsi des perspectives de mobilité, d'urbanisme et de transport durable.

Le traitement de la question des transports Nord-Sud est en grande partie exogène et lié notamment à la mise en place d'infrastructures lourdes préalables (LGV) qui vont être engagées en s'appuyant sur le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) et qui permettront des reports modaux en libérant des sillons pour le fret ; il est donc proposé que le FEDER concentre son intervention sur des opérations intervenant en complémentarité de cet équipement principal sur les transports urbains propres et l'intermodalité dans les transports de marchandises, ainsi que sur la question sensible en Aquitaine de l'étalement urbain.

Par ailleurs, l'ensemble des actions d'innovation devra être étroitement coordonné avec l'axe n° 1 du programme opérationnel. Cet objectif stratégique se décline en trois principaux domaines d'intervention :

- organiser des modes de production et de consommation durables
- mettre en œuvre le Plan climat
- promouvoir les modes durables de transports et de déplacements

Ces trois domaines d'intervention devraient être déclinés selon les orientations suivantes :

Organiser des modes de production et de consommation durables

La diffusion des technologies innovantes dans le domaine de l'environnement nécessite un effort simultané sur l'offre de solutions (conception, démonstration, diffusion) et la demande de produits éco-responsables (politiques d'achat).

Ce domaine sera centré sur :

- Les technologies innovantes dans le domaine de l'environnement (accompagnement des innovations technologiques pour réduire l'impact des activités ou promouvoir les éco-activités)

Il s'agira d'accompagner l'innovation technologique comprenant les phases de réalisation, de démonstration

et d'industrialisation lorsqu'elles sont soit développées dans le cadre d'éco-activités soit développées ou testées en interne dans les entreprises et les collectivités pour réduire les impacts négatifs de leurs activités. La priorité sera donnée aux technologies de prévention.

- L'éco-conception (accompagnement management environnemental orienté produit, produits éco-conçus, achats éco-responsables), avec une attention particulière portée aux matériaux de construction et d'emballage

Mettre en œuvre le Plan climat

Le Plan Climat régional s'appuie sur la stratégie nationale du développement durable et le plan climat national actualisés tous les deux en novembre 2006, et se décline en fonction des spécificités régionales. Il a fait l'objet d'une concertation large du partenariat pendant l'année 2006 en Aquitaine. Ce partenariat qui associe largement les partenaires socio-économiques (association de défense de l'environnement, entreprises, chambres consulaires, ...) sera pérennisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan notamment lors de la conférence permanente annuelle de concertation.

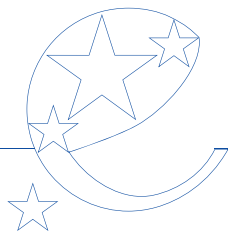
Le Plan Climat régional constitue l'un des axes majeurs du PRAE (programme régional Aquitaine Environnement) contractualisé entre la Région, l'Ademe et l'État dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013 ; le Feder accompagne de manière volontariste ce projet en renforçant les capacités de financement principalement dans les investissements exemplaires et dans les secteurs d'animation stratégiques.

Ce domaine regroupe :

- le soutien de la recherche dans les domaines des énergies renouvelables : cette orientation devra être prise en compte dans l'axe 1 du PO en ciblant les potentialités de ressources et de compétences de l'Aquitaine,
- la promotion de la qualité environnementale, de la performance et de l'efficacité énergétique, notamment dans la construction (en particulier soutien démarches HQE/HPE et OPATB, promotion du bois-construction et du recyclage des matériaux...),
- le soutien au développement de la diffusion des énergies renouvelables (notamment les filières à fort potentiel, bois-énergie, solaire, petite hydraulique, biogaz...).

Les types de projets soutenus dans le plan Climat sont :

- l'accompagnement des maîtres d'œuvres et d'ouvrages,
- l'animation des territoires,
- les actions collectives de développement de compétence et de mutualisation des ressources,



Chapitre 3 - Axes prioritaires

- le soutien aux diagnostics et études de faisabilité,
- le soutien à des équipements exemplaires.

Promouvoir les modes durables de transports et de déplacements

Il s'agit de :

- favoriser la prise en compte en amont du développement durable en matière d'urbanisme et de déplacement (soutien à l'expertise, accompagnement des démarches collectives, accompagnement des initiatives en faveur de la gestion du temps, ...),
- promouvoir les transports collectifs urbains propres (soutien études, réalisation et optimisation du fonctionnement des pôles d'échanges intermodaux, y compris la problématique cyclable),
- favoriser l'intermodalité des transports de marchandises (amélioration de la capacité et de la performance des plateformes portuaires et multimodales).

3.1.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics ...)

Public cible

Entreprises (notamment PME et artisanat), organismes consulaires et professionnels, collectivités publiques, bailleurs sociaux, particuliers pour certains types d'équipement ;

Secteur cible

Tout secteur avec accent sur secteur industriel, construction et aménagement, transport, tourisme.

3.1.3. Cohérence interne

Toutes les actions de soutien à la recherche et développement seront regroupées au sein de l'Objectif 1.1 :

« Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats », y compris celles relevant du présent objectif.

3.1.4. Articulation avec les autres programmes européens

En complémentarité avec le FEDER (lequel intervient en priorité sur l'animation et la sensibilisation des structures relais), le FSE soutient des programmes de formation destinés à une meilleure prise en compte par les professionnels des enjeux de développement durable (éco-construction, gestion des ressources naturelles, etc.) notamment dans le secteur artisanal.

Dans le domaine de l'énergie et des gaz à effet de serre (GES), les articulations sont principalement à rechercher avec le programme Énergie intelligente pour l'Europe (Altener).

Le soutien à la multimodalité dans les transports de marchandises prévu au titre du présent P.O. s'inscrit dans une logique de complémentarité entre les programmes européens qui accompagnent une démarche globale au bénéfice de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire aquitain (volets « transports » des programmes de coopération transfrontalière France-Espagne et transnationale Espace Atlantique et Sud-ouest européen, inscription du corridor ferroviaire atlantique au titre des Réseaux Trans-Européens de Transports [RTE-T] et promotion des services de transports au titre du Programme Marco Polo II).

3.1.5. Indicateurs de suivi et impacts attendus

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

| Coût total (en M€) | Indicateurs de réalisation | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|--------------------|--|---------|-----------------------|---|
| 280 | Nombre de projets liés aux énergies renouvelables (indicateur 23) | présage | 105 | 35 en 2000-2006 (mesures 2.1.5 ; 2.1.6) |
| | Nombre de dossiers entraînant une économie de gaz à effet de serre | présage | 140 | 35 en 2000-2006 (mesure 2.1.5 ; 2.1.6) |

| Indicateurs de résultats | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|--|---------|---|--|
| Émission de gaz à effet de serre économisée en Aquitaine | présage | 350 000 tonnes CO ₂ économisées par an | 5,4 M tonnes produites par an (hors puits) ⁵⁴ |
| Production d'énergie renouvelable | présage | 25 000 TEP supplémentaires par an | 965 000 TEP (2002) |
| Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain amélioré (indicateur 22) | présage | 250 000 utilisateurs par jour | 200 000 utilisateurs par jour en 2006 |

54. Source Citepa 2004 base 2000. Indicateur en cours d'actualisation.

| Indicateurs d'impact | Source | Objectifs à atteindre | Situation de référence |
|--|---------|-----------------------|--|
| Part de la production énergétique par des énergies renouvelables | externe | 20% | 9,74% toutes énergies ⁵⁵ |
| Nombre d'emplois créés | présage | 1 600 | 585 emplois créés en 2000-2006 sur les mesures 2.1.5, 2.1.6 et 2.1.2 |

55. 2002 - source observatoire de l'énergie.

Objectif 3.2 : Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine

La région Aquitaine est dotée d'un patrimoine naturel, géologique et paysager remarquable et diversifié. Ainsi les milieux naturels représentent 52% de la superficie du territoire aquitain (de 41 308 km²). Il s'agit de la forêt, (plus vaste massif résineux d'Europe, des forêts mixtes et de feuillus, des milieux ouverts de coteaux de calcaires, des milieux montagnards dans les Pyrénées-Atlantiques, mais aussi des milieux aquatiques et humides très représentés : l'estuaire de la Gironde, plus vaste estuaire d'Europe, l'estuaire de l'Adour, le Bassin d'Arcachon, la Garonne et ses nombreux affluents, et milieux humides associés.

Cet atout environnemental constitue un des facteurs importants de l'attractivité de l'Aquitaine et explique notamment l'intensification depuis 1999 de la croissance démographique régionale (+ 0,93 % par an) portée essentiellement par un solde migratoire positif. Le maintien et la valorisation de ce patrimoine constituent donc un enjeu économique fort pour les secteurs touristique, agricole et industriel (pour tout le volet eau), mais également un cadre de développement du tertiaire et de l'emploi d'une manière générale.

Développer la culture du risque

La région Aquitaine est exposée à une grande diversité d'aléas dont la connaissance et la compréhension doivent être mieux partagées. Par ordre de priorité décroissante, ces risques sont les suivants :

- mouvements de terrains dans l'ensemble des départements
- inondations dans l'ensemble de la région
- risques technologiques notamment dans les secteurs concentrés d'implantation industrielle
- feux de forêts dans toutes les zones fortement boisées de l'Aquitaine (pris en compte dans le volet régional du FEADER)
- risque sismique dans la totalité des Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes
- multi-risques pour les communes de la chaîne des Pyrénées (à prendre en compte dans la convention inter régionale de massif)

Une meilleure coordination des outils de prévention des risques ainsi que le développement de stratégies d'aménagement prenant en compte l'ensemble des aléas sont également nécessaires.

Faire du patrimoine naturel et paysager un atout du développement

Le caractère remarquable du patrimoine naturel et paysager aquitain contribue fortement à façonner l'image positive de la région et à renforcer son attractivité tant démographique, économique et touristique qu'en termes de cadre de vie ; cet atout déterminant doit être à la fois mieux connu, mieux préservé et mieux valorisé. Sur le plan de la biodiversité, il existe des espèces uniques et rares dont l'intérêt est mal partagé. Certains poissons, oiseaux, mammifères sont en danger (anguilles, vautours, percnoptères, ours) et créateurs de conflits d'usage. Des espèces invasives végétales (4 espèces principales) et animales (5 espèces principales) perturbent les écosystèmes.

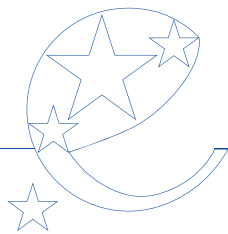
Malgré les nombreux outils de gestion écologique des milieux, on ne constate pas encore de variation significative en ce qui concerne l'état des espèces.

Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau

La consommation d'eau quel qu'en soit l'usage et l'origine ne cesse de croître (de 2000 à 2003 cette consommation est passée de 795 à 1 060 millions de m³). À titre d'exemple, la surconsommation d'eau dans l'agglomération bordelaise fait peser un danger certain par la salinisation de la nappe éocène.

Un nombre certain de rivières ont également des débits d'étiage insuffisants, dommageables pour les milieux naturels qui y sont associés.

Par ailleurs, les principales causes de dégradation de la qualité des eaux de surface ou souterraines sont les pollutions diffuses, la consommation d'eau et les perturbations physiques. 30% des masses d'eaux superficielles et 40% des masses d'eaux souterraines sont considérées comme en bon état au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE).



Chapitre 3 - Axes prioritaires

3.2.1. Description de l'objectif

En fonction de ce contexte, trois domaines d'intervention complémentaires contribueront à l'objectif :

Développer la culture du risque

Il est proposé de concentrer l'intervention du FEDER sur la gouvernance : le développement de la culture du risque tant au niveau des collectivités locales qu'en direction des citoyens et sur trois thématiques : le risque inondation, le risque mouvement de terrain et le risque technologique.

L'intervention du FEDER sera donc limitée à :

- Accompagner la gouvernance et la prévention : connaître, cartographier, évaluer et prévenir le risque lié aux aléas.
- Vivre avec le risque : sensibilisation, information et concertation ; formation à la réduction de la vulnérabilité ; rendre l'alerte plus concrète ; élaboration de plans communaux de sauvegarde ; dispositif de prévention des crues.
- Accompagner les opérations pilotes de réduction de la vulnérabilité aux risques inondation et mouvement de terrain.

Faire du patrimoine naturel et paysager un atout du développement

Le patrimoine naturel et paysager aquitain, contribue à l'attractivité régionale et touristique ainsi qu'en termes de cadre de vie ; il doit à la fois être mieux connu, mieux préservé et mieux valorisé :

- meilleure connaissance scientifique et « grand public » des milieux naturels et de ses enjeux (poursuite et mutualisation des connaissances, sensibilisation du public, éducation à l'environnement)
- plan régional d'actions de préservation, restauration et de valorisation des sites d'intérêt national et régional (gestion intégrée des zones côtières (cf. littoral), valorisation des grands sites aquitains patrimoniaux (avec recherche de synergie entre leurs différents atouts), accompagnement des projets de valorisation des espaces et sites d'importance régionale).

L'intervention du FEDER sera réservée aux opérations de connaissance de portée régionale et aux opérations exemplaires sur les grands sites aquitains.

Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau

L'économie d'eau et la diversification de la ressource en eau sont un enjeu fort pour la région et pour le territoire de l'agglomération bordelaise, comme pour les territoires ruraux.

Par ailleurs, à l'horizon 2015, date fixée par la directive cadre sur l'eau, l'ensemble des masses d'eau d'Aquitaine devra atteindre, sauf dérogations dûment justifiées, le bon état.

Dans ce contexte, les propositions de cadrage suivantes sont formulées :

- En méthode :
 - acter la très forte sensibilité de l'Aquitaine aux problématiques de l'eau et ses spécificités de partie aval du bassin, de partie littorale et d'implication forte des nappes souterraines ;
 - privilégier des actions très concentrées, et des bras de leviers les plus efficaces possibles.
- En thématique :
 - favoriser l'accélération de la couverture de l'Aquitaine en outil de gouvernance de l'eau (Sage, Pge, Plan ou contrat ayant vocation sur un territoire significatif à la gestion quantitative et qualitative de l'eau...) et leur mise en œuvre (animation, études, actions exemplaires) ;
 - accompagner la lutte contre les pollutions diffuses par les biocides ;
 - accompagner les actions de préservation et de gestion des milieux aquatiques et des poissons migrateurs ;
 - informer et sensibiliser sur la gestion durable de la ressource en eau et promouvoir les techniques innovantes économes en eau auprès des usagers professionnels de l'eau (industriels et agriculteurs) comme auprès des consommateurs.

3.2.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics...)

Pour les risques, entreprises, collectivités, et grand public sur les zones de concentration de risque ; pour le patrimoine, ciblage sur des zones d'intérêt national ou régional ou sur des actions exemplaires avec les gestionnaires de sites, les collectivités, les PNR et le secteur associatif ; privilégier les actions collectives à un niveau pertinent de gestion de l'eau : sous bassin, périmètre de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) ou de Plan de Gestion des Étiages (Pge), périmètre de commission territoriale du comité de bassin, de contrat de rivière, de Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi).

3.2.3. Cohérence interne

Toutes les actions de soutien à la recherche et développement seront regroupées au sein de l'Objectif 1.1 : « Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats », y compris celles relevant du présent objectif.